

29 MIOLLIS

Société à responsabilité limitée

Capital social 30 000 €

Siège social 29 PLACE MIOLLIS 13100 AIX-EN-PROVENCE

RCS Aix-en-Provence 977 550 524

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 15 mai 2025 ,

A 16 heures,

Les associés de la société 29 MIOLLIS, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en TROIS CENTS (300) parts sociales égales d'une valeur nominale de CENT (100) euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents et/ou représentés :

Monsieur PAIRAULT Didier, à concurrence de CENT CINQUANTE (150) parts sociales numérotées de 1 à 150) ;

Monsieur BARDASSIER Eric, à concurrence de CENT CINQUANTE (150) parts sociales numérotées de 151 à 300.

Soit les seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur BARDASSIER Eric, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission d'un co-gérant ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société ;
- la lettre de démission de Monsieur PAIRAULT à effet du 22 04 2025 ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission des fonctions de cogérant de la société de :

- Monsieur Didier PAIRAULT, demeurant 3 Avenue Villemus 13100 AIX-EN-PROVENCE,
Démission présentée le 22 avril 2025 à effet du même jour

Selon modalités et termes précisés par l'intéressé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'intégralité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'intégralité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'intégralité des associés.

Monsieur Didier PAIRAULT

Associé Gérant démissionnaire au 22 04 2025

Monsieur BARDASSIER Eric

Président de séance et Associé Gérant